

Mme BABEY-FOLTZER Pauline
Maire d'UZEMAIN,
2 rue de la mairie
88220 UZEMAIN

Épinal, le 30 août 2021

Références
JM/AMV/RB/CW

Objet
Avis sur
Carte Communale

Commune de
UZEMAIN

Dossier suivi par
Romuald BOGUENET

Madame le Maire,

Par courriel reçu le 27 juillet 2021, vous avez transmis à la Chambre d'Agriculture des Vosges le projet de carte communale d'UZEMAIN pour avis, et je vous en remercie.

Nous avons pris connaissance du document et vous trouverez ci-après nos observations.

Le projet communal offre un potentiel constructible théorique de 10 hectares, réparti entre le foncier agricole (4,9 ha), des jardins (3,5 ha) et friches (1,6 ha). La surface proposée à l'urbanisation reste importante au vu des besoins fixés par le PLH mais cela s'explique du fait de la présence de nombreux hameaux.

Dans son avis du 28 septembre 2020, la CDPENAF invitait à une consommation plus modérée de l'espace agricole, à éviter d'amputer ou d'enclaver des espaces agricoles.

Certaines parcelles en extension pourraient être maintenues en zone non constructible pour préserver l'espace agricole : Au Roulon : parcelle A 1616, au Méloménil : ZD 34 et 35, Uzemain Centre : parcelle C 588.

Le projet a également localisé l'ensemble des bâtiments agricoles et assure leur développement. Ceci contribue à la pérennisation de l'activité.

Compte tenu des éléments décrits ci-dessus, la Chambre d'Agriculture des Vosges émet un **avis favorable** sous réserve de la prise en compte de nos observations.

Je vous prie d'agrée, Madame le Maire, mes meilleures salutations.

Le Président,
Jérôme MATHIEU



Signé par Jérôme MATHIEU

 Signé et certifié par **yosign**

Siège Social

17 rue André Vitu
88026 Epinal cedex
Tél : 03 29 29 23 23
Fax : 03 29 29 23 60

Email : contact@vosges.chambagri.fr

www.vosges.chambre-agriculture.fr



Délégation Territoriale des Vosges

Service émetteur :
Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

Affaire suivie par :
Lucie TOME, Chef de service

Courriel :
ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr
Tél : 03 29 64 66 70

La Déléguée Territoriale des Vosges

A
Madame la maire
Mairie D'UZEMAIN
4 rue de la mairie
88220 UZEMAIN

Epinal, 12/08/2021

Vos réf : votre courrier du 27/07/2021

Nos réf : 4_Com\Uzemain\15_Urban\PPA Uzemain

Objet : Avis sur le projet de carte communale de la commune D'UZEMAIN

Pas courrier du vous sollicitez l'avis de mes services sur le projet de carte communale de la commune d'Uzemain.

J'ai l'honneur de vous faire part des remarques formulées par mes services :

- Les documents mentionnant l'« ARS Lorraine » doivent être mis à jour et préciser l'« ARS Grand-Est ».
- Le document explique que 57 logements vacants sont recensés sur la commune et que parmi ces logements, seuls 37 sont habitables. Les 20 autres sont vieillissants et nécessitent trop de travaux. Mes services s'interrogent sur le devenir de ces logements inhabitables. Il est demandé à la commune d'apporter la précision.

En conséquence, mes services émettent un avis favorable sur le projet de carte communale sous réserve de la prise en compte des remarques ci-dessus.

Mes services restent à disposition pour tout complément d'information.

 La Déléguée Territoriale des Vosges

D'Alain COUVAL

Copie : Chambre d'Agriculture – Louis HUBERT



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DES MONTS FAUCILLES**

**2 Bis le Calais
88220 UZEMAIN
Tel : 09.62.32.38.05
Fax : 03.29.67.65.73
Mail : secretariat.siemf@orange.fr**

Uzemain, le 27 Aout 2021

Le Président

A

Madame le Maire
4 rue de la Mairie
88220 UZEMAIN

Madame le Maire,

Après avoir participé à la réunion des personnes publiques associées organisée par la commune en janvier 2020 et avoir consulté le projet que vous nous avez transmis.

Nous vous informons qu'au titre d'exploitant du réseau d'eau potable, nous apportons un avis favorable au projet de la carte communale présenté.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

HUMBERT V.



Vincent HUMBERT